



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0779

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci Park - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0779**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci Park - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT spécifie que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Présentation générale de l'activité déléguée de service public

En 2014, l'activité d'exploitation d'ouvrages publics de stationnement sur le territoire communautaire de Lyon représentait 32 contrats de délégation de service public d'une durée comprise entre 3 et 60 ans et répartis entre 7 délégataires dont les principaux sont Lyon parc auto, VINCI Park, OMNIPARC et EFFIA.

Présentation de l'activité déléguée à la société Vinci Park

La société Vinci Parc gère, pour le compte de la Métropole, les 2 ouvrages suivants correspondant à une offre globale de 922 places de stationnement :

Nom du parc	Capacité de l'ouvrage en nombre de places de stationnement	Type de contrat	Durée de la délégation en nombre d'années	Fin de la délégation
Bellecour	478	Concession	60	2027
Cité internationale P1	444	Concession	40	2037

Présentation des rapports du délégataire 2014

Les rapports du délégataire présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2014 comprennent les comptes relatifs à l'exécution de chaque délégation de service public et les rapports d'activité et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque parc en gestion déléguée et avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2014 :

Indicateurs d'activité

Nom du Parc	Fréquentation horaire : nombre de passages à la barrière de péage			Variation 2013-2014	Nombre abonnements			Variation 2013-2014
	2012	2013	2014		2012	2013	2014	
Bellecour	457 292	459 657	470 640	↗	198	180	169	↘
Cité internationale P1	47 254	39 085	21 670	↗	Sans objet			

Indicateurs financiers

Nom du Parc	Chiffre d'affaires en k€			Variation 2013-2014	Résultat net en k€			Variation 2013-2014	Redevance versée à la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'année 2013 (en k€)
	2012	2013	2014		2012	2013	2014		
Bellecour	2 263	2 352	2 552	↗	1 005	937	992	↗	205
Cité internationale P1	149	134	70	↘	87	- 265	- 335	↘	0

Parc Bellecour : la fréquentation est en progression de 2,39 % par rapport à l'année précédente, entraînant une hausse de + 11 % du résultat net de la délégation.

Parc Cité internationale P1: par rapport à 2013, la fréquentation horaire du parc est en diminution de - 45,39 % et la recette associée est en chute de - 47,9 %.

Faits marquants de l'exercice 2014

Parc Bellecour : Vinci park dénonce les nombreux actes d'incivilité et de vandalisme envers l'ouvrage qui ont lieu, particulièrement lors des nombreuses manifestations qui animent la place Bellecour tout au long de l'année. Les mesures prises par le délégataire, tant pour prévenir que pour réparer ces dégradations, viennent alourdir les coûts de fonctionnement du parc de stationnement.

Vinci park annonce le lancement, début 2015, d'une étude pour la rénovation complète du parc Bellecour comprenant, entre autre, la remise aux normes de sécurité de l'ouvrage, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec la création d'un ascenseur, l'amélioration de l'accès des véhicules avec la création d'une rampe pour les abonnés, l'installation d'une plateforme d'électro-mobilité (vélos électriques, bornes rechargeables pour véhicules électriques, etc.).

Parc Cité internationale P1 : la baisse de la fréquentation du parc est liée à la baisse d'attractivité du multiplex et des commerces de la Cité Internationale qui sont très fortement concurrencés par ceux des centres commerciaux du Carré de Soie, de la Confluence et de la Part Dieu.

Qualité de service et développement durable

Enfin, le délégataire a présenté les services à la clientèle déployés en 2014 et son plan d'actions en faveur du développement durable.

Conclusion

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 15 octobre 2015. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 15 octobre 2015, comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2014 produits par la société Vinci park au titre de la délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.